

# AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par  
**Monsieur et Madame HELLAS - DEVILLE, Champinotte 52, 4254 LIGNEY**  
une demande de

## PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **Champinotte 52**

cadastré **1 division, Section A, 251 B**

Le projet consiste en **la construction d'un pool-house (abri de piscine)**

et présente les caractéristiques suivantes :

**La construction présente une surface au sol de 30,44 m<sup>2</sup>, une hauteur sous corniche de 2,20 m. et une hauteur du faite de 3,70 m. Ses parements sont en bois (mélèze).**

**Elle s'implante à l'arrière de l'habitation et en recul des constructions voisines (art. 330. 2° du CWATUPE).**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **01/06/2016 jusqu'au 16/06/2016**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 16/06/2016 de 10h00 à 11h00, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies le samedi 04/06/2016 de 8 heures à 10 heures à la même adresse.

GEER, le 30/05/2016.

La Directrice générale,  
Sé) L. COLLIN

Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
Sé) M. DOMBRET